



Ville de Berre l'Étang

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE Station de Paddles et Kayaks en libre-service.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES :

22 juin 2024, à 17h00

Mairie de Berre l'Étang

Hôtel de Ville BP 30221

13138 Berre l'Étang Cedex

1 - OBJET DE LA CONSULTATION ET PROJET ATTENDU :

La commune de Berre l 'Etang souhaite, afin de répondre à la demande croissante de sports nautiques, développer son offre de sport nautique à destination de tous les publics.

La présente mise en concurrence a pour objet la délivrance d'une AOT à caractère économique sur le Domaine Public Communal permettant la mise à disposition, à titre onéreux, d'une parcelle de 15 m² maximum, située sur les bords de l'étang, aux abords de la Plage de Champigny, pour l'installation d'une Station de location de paddles et Kayaks en libre-service.

L'espace est propice à la pratique de ces sports et sa proximité non loin de la Plage en facilitera l'activité.

Le projet attendu :

- Installation et gestion d'une station de kayaks et paddles en libre-service, (Kayaks solo/ kayaks doubles et paddles).

2 – REDEVANCE DOMANIALE ANNUELLE :

L'autorisation d'occuper et d'utiliser de façon privative la parcelle du domaine public communal est consentie moyennant le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public communal de 225,00 € (soit 15 € le mètre carré).

3 - PROCEDURE :

La présente mise en concurrence ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.

Durée de l'autorisation d'occupation temporaire : l'AOT sera délivrée pour une durée de 3 ans révocable, à compter de la signature de la convention de mise à disposition.

4 – RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de consultation sera téléchargeable sur le site internet de la ville <http://www.berreletang.fr>

5 – DEPOT DES CANDIDATURES :

Eléments du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra **impérativement** comprendre :

- Extrait Kbis de moins de 3 mois à la date du dépôt,
- Attestation sur l'honneur du candidat certifiant qu'il est en règle avec ses obligations en matière fiscale et sociale,
- Copie d'une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité,
- La présentation du matériel de sécurité (consignes, pagaies de secours, gilets de sauvetage...),
- Note technique décrivant le projet professionnel (organisation de l'activité sur l'emprise, amplitudes horaires en semaine et week-end, liste des services proposés et tarifs),
- Plan d'organisation de l'activité sur l'emprise (schéma avec dimensions),

La Commune se réserve le droit de demander des compléments d'information sur l'offre déposée par les candidats.

Toute proposition de candidature doit être présentée sous pli cacheté et adressée en pli recommandé avec accusé de réception, au plus tard le 22 juin 2024 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Mairie de Berre l'Etang
Service des Sports
« Proposition dans le cadre de l'appel à candidature Station de Kayaks et Paddle en libre-service »

NE PAS OUVRIR
BP 30221
13138 BERRE L'ETANG CEDEX.

Un exemplaire de l'offre sera transmis par voie électronique au format pdf aux adresses suivantes :

c.dalichoux@berreletang.fr
e.calabrese@berreletang.fr

6 – CRITERES DE SELECTION DU CANDIDAT RETENU :

Après avoir vérifié la conformité du dossier et les capacités techniques et financières en rapport avec l'objet de la consultation, le jugement des offres sera effectué à partir des critères pondérés suivants, sur 100 points :

Critères de sélection	Points/100
1. Qualité de services : Diversité des équipements sportifs mis à disposition, amplitude de réservation possible dans le respect de la réglementation nautique en fonction des activités proposées, capacité à limiter l'activité en cas de mauvaises conditions météorologiques, facilité de réservations pour les usagers.	30
2. La qualité, l'état du matériel sportif et de sécurité (présentation des factures) :	40
3. Capacité professionnelle : expérience antérieure et motivation.	20
4. esthétique de la structure	10

Le lauréat sera celui qui aura reçu la meilleure note globale à l'issue de l'analyse des candidatures.

Une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal sera délivrée au candidat retenu qui aura préalablement présenté toutes les attestations d'assurance pour garantir l'exploitation.

7 – QUESTIONS DES CANDIDATS :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite envoyée par courriel à : c.dalichoux@berreletang.fr et e.calabrese@berreletang.fr

8 -REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges relatifs à la présente procédure seront portés devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.